Leberbergisches Wochenblatt.

JOURNAL DU JURA, CANTON DE BERNE.

No 49

IX. Jahrgang. | IX.me Année.

Pruntrut. Samstag, 3. Decemb. 1825. | Porrentruy. Samedi, 3 décembre 1825.

Schweiz.

Durch Kreisschreiben vom 3. November giebt der Vorort den Cantonsregierungen Kenntniß von einer Note S. Exc. des französischen Gesandten, datirt von Bern den 23. October. Diese Note giebt verschiedene Erläuterungen in Ansehung der schärferen Maßregeln welche seit einiger Zeit in Frankreich genommen worden, um die Landstreicher abzuhalten, indem man von den Reisenden, Handwerksleuten, Arbeitern ꝛc. ausser den Pässen und Wanderbüchern welche sie bisher vorweisen mußten, Erlaubnißscheine zum Reisen und Versicherung ihrer Wiederaufnahme von ihrer Ortsobrigkeit verlangt, welches ganz mit den Heimathsscheinen welche die Schweiz schon lange vergebens von französischen Angehörigen verlangte, übereinkommt.

— Die Abgeordneten der Cantone, welche den zu Zürich in Ansehung der Handelsangelegenheiten eröffneten Unterhandlungen beygewohnt, haben diese Stadt wieder verlassen, in der Ueberzeugung, daß es nicht wohl möglich sey irgend einen Vertrag deßwegen abzuschliessen. Mehrere derselben sind sogar der Meynung daß es für die Cantone besser sey, gar keinen zu haben. Man glaubt die Anerkennung einer gänzlichen Handelsfreyheit,

Suisse.

Le directoire fédéral, par circulaire du 3 novembre, communique aux gouvernemens cantonnaux une note de S. Exc. l'ambassadeur de France, datée de Berne le 23 octobre. Cette note donne divers éclaircissemens sur les mesures sévères adoptées en France depuis quelque temps, pour exclure les vagabonds, en demandant aux voyageurs, artisans, ouvriers, etc., outre les passeports et les livrets, auxquels ils étaient tenus, des permis de l'autorité pour le voyage, et l'assurance d'un libre retour, ce qui équivaut aux actes d'origine qu'en vain la Suisse demandait jusqu'ici aux français.

— Les députés des cantons qui ont assisté aux conférences commerciales ouvertes à Zurich avec les commissaires du gouvernement badois, ont quitté cette ville, dans l'opinion qu'il n'est guère possible de négocier un traité quelconque. Plusieurs d'entr'eux sont même de l'avis qu'il convient mieux aux cantons de n'en point avoir. Ce qui paraît certain, c'est que la reconnais-

würde jede weitere Uebereinkunft unnöthig machen und dem wahren Interesse beyder Länder am besten entsprechen.

— Der Sanitätsrath von Basel hat unterm 7. November eine Verfügung erlassen, zufolge welcher, in Betracht daß seit der Kundmachung vom 22. September letzthin, mehrere Personen dieser Stadt von den Kindsblattern befallen worden, die Anwendung des einzigen Verwahrungsmittels, der Kuhpocken, aufs neue dringend empfohlen wird, und überdieß mehrere Vorsichtsmaßregeln angeordnet werden, um die Verbreitung dieses schrecklichen Uebels zu hindern.

Lausanne, 22. November. Die Helvetische Wohlthätigkeitsgesellschaft in Paris, fährt fort, den edlen Gedanken ihrer Stiftung mit dem lobenswürdigsten Eifer zu erfüllen.. Ihr Zweck geht hauptsächlich dahin, Schweizern Hülfe zu leisten, welche zu Paris in dürftige Umstände gerathen, und um sich in Stand zu setzen, dieses thun zu können, mußte sie nicht allein suchen ihre Hülfsmittel zu vermehren, sondern auch ihre Wohlthaten mit der gehörigen Vorsicht auszutheilen.

Es erhellet aus dem letzten Bericht an die Gesellschaft, daß sie seit vier Jahren eine Summe von mehr als 11 tausend Franken, theils geschenkt, oder vorgeschossen, theils in Pensionen und Reisegeldern, ausgetheilt hat, und daß die Casse noch einen Saldo von 11,468 Franken vorräthig hat.

Alle Schweizer ohne Unterschied, können als Mitglieder der Gesellschaft aufgenommen werden. Die allgemeine Versammlung der Gesellschaft, hat alle drey Monate statt. Der Gesellschaftsrath, versammelt sich wenigstens einmal des Monats; die Hülfscommission endlich, hält ihre Sitzungen am Montag jeder Woche, um über die Bitten um Unterstützung zu berathschlagen und dieselben auszutheilen. Sie hört die Bittenden an, welche vor allen Dingen, beweisen müßen, daß sie Schweizer sind; sie untersucht die Empfehlungsschreiben mit denen sie versehen sind, und bedient sich ihres Buchs wo alle eingezogenen Erkundigungen aufgezeichnet werden, um sich in ihren Entscheidungen darnach zu richten.

Unter das Dach des Armen, an das Bett des Kranken wurde Trost und Hülfe gebracht. Unglückliche im Schuldgefängniß verhaftete, ihren Familien und der Freyheit wiedergegeben. Geschenke und Vorschüße, wurden als Reisegeld, um ein Gewerb anzufangen, um in Versatz gegebene Gegenstände auszulösen, oder um Kranke in Spitälern zu unterhalten, ausgetheilt.

Triest, 16. November. Ein Schiffscapitain welcher von Alexandria kommt, sagt uns, die Türkisch-Egyptische Flotte sey zu Navarino angekommen. Diese Flotte soll hundert Segel stark

sance du commerce libre rendrait inutile toute convention ultérieure, et conviendrait bien mieux aux vrais intérêts des deux pays.

— Le conseil de santé du canton de Bâle a publié, en date du 7 novembre, un arrêté qui, considérant que, depuis la publication du 22 septembre dernier, plusieurs personnes de cette ville ont été atteintes de la petite vérole, renouvelle de la manière la plus pressante l'application du seul moyen préservatif, la vaccine, et prend d'ailleurs diverses précautions pour prévenir la propagation de ce fléau.

Lausanne, 22 novembre. La société helvétique de bienfaisance de Paris continue à développer la noble pensée de son institution avec un zèle auquel on ne peut trop applaudir. Son but est de venir au secours des suisses dans le besoin, qui se trouvent à Paris, et, pour y parvenir, elle a dû non-seulement chercher à augmenter ses moyens, afin de multiplier ses bienfaits, mais encore distribuer ceux-ci avec discernement et prudence.

On voit par le dernier rapport fait à la société que, depuis quatre ans, elle a distribué une somme de plus de 11 mille fr. en dons, prêts, pensions et frais de route, et que le solde en caisse s'élevait à 11.468 fr.

Tous les suisses sans distinction, sont admissibles dans la société. L'assemblée générale se réunit tous les trimestres. Le conseil s'assemble au moins une fois chaque mois; enfin la commission des secours tient ses séances le lundi de chaque semaine pour juger les demandes de secours et les distribuer. Elle entend les réclamans qui, avant tout, doivent justifier qu'ils sont suisses; elle apprecie les recommandations dont ils sont porteurs et éclaire ses décisions au moyen du livre des renseignemens où tout ce qui les concerne est inscrit.

Des consolations ont été portées sous le toit du pauvre, près du lit du malade. De malheureux prisonniers pour dettes ont été rendus à leurs familles et à leur liberté. Des dons, des prêts ont été accordés pour frais de route, pour entreprendre quelqu'état, pour retirer des effets mis en en gage, pour entretenir des malades dans des maisons de santé.

Trieste, 16 novembre. Un capitaine venant d'Alexandrie, annonce l'arrivée de la flotte turco-égyptienne à Navarin. Il rapporte que cette flotte, forte de 100 voiles, y compris 45 trans-

seyn, unter dieser Anzahl sind 45 Americanische, Englische, Französische, Oestreichische, Neapolitanische und Sardinische Transportschiffe begriffen, mit 12 tausend Mann Landungs Truppen, 15 Brandern und 2 Dampfschiffen. Sie gieng den 15. October, fünf Tage vor ihm von Alexandria unter Segel; in den Gewässern von Candia holte er sie wieder ein, und segelte bis den 3. dieses mit ihr, wo er sie in der Nähe von Navarino verließ, ohne daß diese Flotte mit der Griechischen zusammen getroffen wäre.

Livorno, 14. November. Ein Toscanisches Schiff ist in 20 Tagen von Alexandria hier angekommen. Es hat 62 Reisende an Bord unter welchen man einige französische Officiere bemerkt, welche den Egyptischen Dienst verlassen, um nicht gezwungen zu seyn gegen die Griechen zu fechten

— Die letzten Nachrichten aus Rom, den Gesundheitszustand des Heiligen Vaters betreffend, sind sehr beunruhigend. Es scheint man habe keine Hoffnung mehr zu seinem Aufkommen.

Ueber drey vorzüglich schätzbare Weizenarten.

Unter allen Weizenarten, welche neuerer Zeit in Deutschland bekannt geworden sind, zeichnen sich besonders drey aus, welche des Anbaues vor andern würdig und erst in dem Jahre 1821 nach Deutschland gebracht worden sind. Se. Excellenz der russische Minister, Graf von Romanzoff, sandte sie in gedachtem Jahre an das General-Comité des landwirthschaftlichen Vereins in Baiern unter dem Namen.

1) des chinesischen kostbaren Weizens (Triticum aestivum fertile);

2) des rothen Weizens (Triticum aestivum rubrum bactrianum) und

3) des kalmukischen Weizens (Triticum aestivum calmuccium).

Diese 3 Weizensorten brachte im Jahr 1811 ein Unterofficier, welcher mit einer Abtheilung Cosacken einen Trupp Kaufleute nach Kouldge, einer großen Handelsstadt in der chinesischen Mungolei, escortiren mußte, von den Grenzen des chinesischen Reichs nach Semipalatinsk, einer befestigten Stadt im russischen Gouvernement Tobolsk.

Die ersten Versuche, die man hier mit der Cultur dieser drey Weizenarten machte, fielen so aus, daß man von 2 Pud (ein Pud hält 40 russische und 33 französische Pfund) chinesischen kostbaren Weizens 140 Pud, von 2 Pud kalmuckischen

ports, et composée de bâtimens américains, anglais, français, autrichiens, napolitains et sardes, avec 12 mille hommes de troupes de débarquement, 15 brûlots et deux bâtimens à vapeur, est partie d'Alexandrie cinq jours avant lui, c'est-à-dire, le 15 octobre; qu'il l'a rejointe dans les eaux de Candie, et qu'il a fait route avec elle jusqu'au 3 courant, époque à laquelle il l'a laissée dans le voisinage de Navarin, sans que la flotte turco-égyptienne ait eu aucune rencontre avec l'escadre grecque.

Livourne, 14 novembre. Un bâtiment toscan est arrivé hier ici, venant d'Alexandrie, après 20 jours de navigation. Il a à bord 62 passagers, parmi lesquels on remarque quelques officiers français qui préfèrent se retirer du service égyptien à l'obligation de combattre les grecs.

Les dernières nouvelles de Rome sur la santé du pape sont alarmantes. Il paraît qu'on n'a plus d'espoir.

Sur trois espèces de froment particulièrement utiles.

Parmi toutes les espèces de froment, nouvellement introduites en Allemagne, on en distingue principalement trois, qui méritent d'être cultivées préférablement à toutes les autres, et qui n'ont été apportées en Allemagne qu'en 1821 S. Exc. le ministre de Russie, comte de Romanzoff, les envoya au comité général de la société d'agriculture de Bavière, sous le nom:

1.° du froment précieux de la Chine, (*triticum aestivum fertile*);

2.° du froment rouge, (*triticum aestivum rubrum bactrianum*);

3.° du froment Kalmouk, (*triticum aestivum calmuccium*).

Ces trois espèces de froment furent apportées en 1811, depuis les frontières de la Chine, à Semipalatinsk, place forte du gouvernement de Tobolsk, par un sous-oficier, qui avait été chargé d'escorter avec un détachement de cosaques, un certain nombre de marchands, à Kouldge, grande ville de commerce dans le pays des Mongoles chinois. Les premiers essais qu'on fit dans ce pays, de la culture de ces trois espèces de froment, réussirent au point que de deux Puds (le Pud vaut 40 livres russes ou 33 de France) de froment précieux de la Chine, on récolta 140 Puds; de deux Puds de froment

Weizens 45 Pud, und von einem Pud rothen Weizens 20 Pud erntete.

Eine solche bedeutende Fruchtbarkeit zog die Aufmerksamkeit der Einwohner von Semipalatinsk und der Umgebungen auf sich. Sie fiengen an, ihre Felder mit diesen 3 Weizengattungen zu besäen; die Menge, die sie daraus zogen, war dergestalt, daß sie im Stande waren, über ihren gewöhnlichen Bedarf den andern Einwohnern von Sibirien mehrere tausend Puds zu verschaffen.

Von Semipalatinsk kamen diese Weizensorten durch Hrn. von Salvatori, welcher sie mit einem besondern Berichte an Se. Majestät den Kaiser von Rußland sandte, nach Petersburg. In diesem Berichte finden sich auch folgende Bemerkungen über das Klima und die Beschaffenheit des Bodens, in welchem diese Weizenarten gebauet werden, so wie auch über die Art des Verfahrens bey der Cultur selbst.

In den zwey Provinzen der chinesischen Mungolei, deren eine Kouldge, und die andere Tchougoutchak zur Hauptstadt hat, wird der chinesische fruchtbare und der kalmuckische Weizen sehr stark gebauet. Die Getreidefelder liegen hoch und der Boden derselben besteht aus einer leichten sandigen Erde von schwarzgrauer Farbe. Die Stadt Kouldge liegt 42° 49' 40", die Stadt Tchougoutchak 46° 10' und die Festung Semipalatinsk 50° 29' 45" nördlicher Breite.

Ungeachtet der Unterschied des Klima zwischen Kouldge und Semipalatinsk sehr beträchtlich ist, so hat doch die Cultur dieses Weizens bis jetzt dieselben günstigen Resultate gegeben. Die Getreidefelder von Semipalatinsk liegen an hohen Orten und ihr Boden besteht aus einer schwarzgrauen, leichten, mit Sand, Lehm, Mergel und kalkartigen Bestandtheilen vermischten Erde.

Der größte Theil dieser Felder befindet sich an den Grenzen eines unermeßlichen Waldes von Fichten und Birkenbäumen. Es giebt derselben auch selbst in dem Walde, in großen baumleeren Flächen. Die Art und Weise, diese Felder zu cultiviren, besteht nur in einer einzigen Bestellung. Bey Neubrüchen ist sie im Juny vorzunehmen. Die Bestellung muß voll und tief genug seyn, damit das Erdreich durchdringlicher, lockerer und den Einflüssen der Luft mehr ausgesetzt werde.

(Der Beschluß folgt.)

Kalmouk, 45 Puds, et d'un Pud de froment rouge, 20 Puds.)

Une fertilité aussi remarquable attira l'attention des habitans de Semipalatinsk et des environs; ils commencèrent à cultiver ces trois espèces de froment, dont ils obtinrent un produit si considérable, qu'ils furent en état d'en vendre plusieurs milliers de Puds aux autres habitans de la Sibérie, outre les besoins de leur consommation.

Ces espèces de froment furent envoyées de Semipalatinsk, à Pétersbourg, par M. de Salvatori, qui les accompagna d'un rapport particulier adressé à l'empereur de Russie. Ce rapport contient entre autres, les observations suivantes, tant sur le climat et la qualité du terrain, où ces espèces de froment sont cultivées, que sur les procédés de leur culture.

Dans les provinces de la Mongolie chinoise, qui ont pour capitales, l'une la ville de Kouldge, l'autre celle de Tchougoutchak, on cultive en très-grande quantité le froment fertile de la Chine et celui dit Kalmouk. Les terres ont une position élevée, et le sol est composé d'une terre légère et sablonneuse, couleur gris-foncé. La ville de Kouldge est située à 42° 49' 40", la ville de Tchougoutchak à 46° 10', et la place de Semipalatinsk à 50° 29' 45" de latitude septentrionale.

Quoique la différence du climat de Couldge et Semipalatinsk est très-considérable, la culture de ce froment a également présenté jusqu'ici les mêmes résultats favorables. Les champs de Semipalatinsk sont situés dans des lieux très-élevés, et leur sol est composé d'une terre légère, gris-foncé, mêlée de sable de terre glaise, de marne, et de parties calcaires.

La majeure partie de ces champs, se trouve sur la lisière d'une immense forêt d'épicéas et de bouleaux. Il s'en trouve aussi à l'intérieur de la forêt. Le mode de culture de ces champs, consiste en un seul labour, qui a lieu au mois de juin, dans les défrichemens. Ce labour doit être suffisemment profond, afin d'exposer la terre à l'influence de l'air et la rendre plus meuble.

(*La fin au prochain numéro.*)

AVIS.

Le benéfice d'inventaire ayant été accordé aux héritiers présomptifs de feu Frédéric-Auguste-Humbert Droz, vivant marchand horloger, domicilié en dernier lieu à la Cibourg, et décédé à la Chaux-

de-fonds; les personnes qui auraient des réclamations à former à la succession de ce dernier sont invitées de les faire valoir au Greffe-baillival de Courtelary, dans le délai de six semaines, soit jusqu'au 20 décembre prochain: celles qui seraient redevables au défunt sont également avisées d'en indiquer le montant dans le même délai, sous peine de forclusion quant aux premières, et sous celle de droit quant aux dernières.

Donné ensuite de permission obtenue de Monsieur le Grand-Baillif. Courtelary, le 8 novembre 1825

Le Greffier-baillival, BELRICHARD.

On prévient le public qu'à la requête de Messieurs les administrateurs de l'hospice civil de Porrentruy,

Il sera procédé au prédit hospice, et devant M.e Kohler, Notaire de Bailliage à Porrentruy, au bail à ferme pour neuf années consécutives, des biens ci-après désignés, savoir:

Le Lundi, 12 décembre courant, neuf heures du matin,

1.° D'un corps de biens, situé dans la banlieue de Porrentruy, composé de 26 journaux de champs et 4 journaux 283 perches de prés;

2.° D'un terrain, appelé le pré des tireurs, ban de Porrentruy, cultivé en jardins et divisé en douze portions;

3.° De deux prés, l'un de 300 perches, et l'autre de 119 perches, situés en la prairie rière les Vauches, ban de Porrentruy.

4.° D'un verger, situé à côté de la maison curiale de Courtedoux.

Et le Mardi, 13 decembre, neuf heures du matin:

5.° D'un corps de biens, situé dans la banlieue de Chevenez, composé de 43 journaux de champs et 6 fauchées et demie de prés et chenevière;

6.° D'un corps de biens, situé dans la banlieue de Vendelincourt, composé de 32 journaux de champs et 8 fauchées de prés.

Les amateurs pourront prendre connaissance des conditions de l'enchère en l'étude du Notaire soussigné.

Porrentruy, le 1.er décembre 1825.

KOHLER, *Notaire de Bailliage.*

Par autorisation supérieure en date du 2 novembre, il sera procédé à Moutier, au domicile du notaire souscrit, le Mercredi, 14 décembre 1825, dix heures du matin, à la mise aux enchères et adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, d'une coupe de six cents toises de bois, mesure de Berne, dans la forêt du Couloux, commune de Perrefitte, appartenant aux sieurs David Merillat et Adam Joray.

Les bois pourront être exportés dans les cantons voisins de la Confédération, moyennant la ratification du procès-verbal d'adjudication par l'autorité supérieure.

Les amateurs pourront prendre connaissance du cahier des charges au greffe-baillival de Moutier.

Moutier, le 28 novembre 1825.

BOLL, *Notaire et Secrétaire-baillival.*

Par autorisation supérieure, il sera procédé à la mairie de Souboz, le Jeudi, 22 décembre 1825, dix heures du matin, à la vente publique par voix d'enchères, d'une coupe de 4000 cordes de bois, mesure de Berne, dans les forêts communales de Souboz, essence épicéas et hêtre, de laquelle coupe on pourra extraire six à sept cents billes de sciage des plus belles du pays.

Le bois sera vendu avec faculté de l'exporter dans les cantons suisses voisins.

Les amateurs pourront prendre connaissance des conditions de la vente au greffe-baillival de Moutier.

Moutier, le 28 novembre 1825.

BOLL, *Notaire et Secrétaire-baillival.*

Pierre-Henri Voirol, sellier, demeurant à Tavanne, a été pourvu de la part de LL. SS. du Conseil de guerre, d'une patente pour la confection des havresacs: ceux qui en désireront, sont priés de lui faire leurs demandes huit jours d'avance.

Le Secrétaire-baillival, *Boll.*

On fait savoir qu'à la requête du Sr. Pacifique Coullery, cultivateur à Villars sur Fontenois,

Il sera le Vendredi, 23 décembre courant, à neuf heures du matin, au domicile dudit Pacifique Coullery, à Villars sur Fontenois, procédé à la vente volontaire, par adjudication publique, devant le notaire soussigné, d'environ 20 milliers de fourrage; ladite vente aura lieu en détail ou en bloc, et le vendeur accordera quatre mois de terme pour le paiement du prix de vente.

Porrentruy, le 1.er décembre 1825.

Signé *Berbier*, *Notaire de Bailliage.*

On offre à vendre un domaine, composé d'une vaste maison d'habitation, cour, écuries, bains, brasserie avec tous les ustensiles nécessaires, jardin, verger et pré, le tout contigü, de la contenance d'environ trois journaux et demi, situé devant le fauxbourg St. Germain de la ville de Porrentruy, sur la route de Delémont.

S'adresser aux propriétaires, François Rœdel, Brasseur, et Marguerithe Brieffer son épouse, ou au Notaire soussigné.

Porrentruy, le 1.er décembre 1825.

Signé Berbier, *Notaire de Bailliage.*

Adjudication définitive.

Ensuite d'autorisation de la Cour-baillivale de Moutier, du 20 octobre 1825, il sera, à la requête de M. Samuel Schaffter, agent de droit, domicilié à Moutier, syndic à la faillite d'Antoine Rais, aubergiste à Courrendlin, et devant le notaire soussigné à Delémont, procédé à l'adjudication définitive fixée au 20 décembre 1825, dix heures du matin, de l'immeuble ci-après désigné, appartenant audit Rais, et situé sur le ban de Delémont, savoir:

Un pré sur les Adelles, d'environ un journal et demi; Mad. de Malsr de vent, Ulrich Ulrich de bise et minuit, Joseph Kœtschet, sellier, de midi, estimé cinq cent soixante liv., ci 560

A l'adjudication préparatoire, il n'a point été fait d'enchère sur l'estimation ci-dessus qui servira de mise à prix.

Les amateurs pourront prendre connaissance des conditions de l'adjudication chez M. le syndic, à Moutier, et en l'étude du Notaire soussigné.

Le même jour, 20 décembre 1825, M. le syndic sus-nommé, mettra en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur et à forfait, les créances véreuses, appartenant à la masse de ladite faillite.

à Delémont, le 28 novembre 1825.

HELG, *Notaire et Secrétaire-baillival.*

Getraidepreise des Kornmarkts in Bern, vom 22. November 1825.

Mittelpreis von einem Mäß

Kernen . . .	14 btz. 8 rap.		
Gerste . . .	7 btz. 0 rp.	—	7 btz. 5 rp.
Haber der Mütt	50 „ 0 „	—	68 0

Getraidepreise des Kornmarkts in Basel, vom 25 November 1825.

Preis von einem Sack.

Kernen . . .	11 fr. 0 btz.	—	13 fr. 9 btz.
Gerste . . .	6 „ 2 „	—	6 6
Haber . . .	0 „ 0 „	—	0

Prix des grains au marché de Berne, du 22 novembre 1825.

Prix moyen du Boisseau

Epeautre égrugé,	14 bz. 8 rap.		
Orge	7 bz. 0 rp.		7 bz. 5 rp.
Avoine (le sac) .	50 » 0 »	—	68 0

Prix des grains au marché de Bâle, du 18 novembre 1825.

Prix du sac.

Epeautre égrugé.	11 fr. 0 bz.	—	13 fr. 9 bz
Orge , . . .	6 » 2 »	—	6 6
Avoine	0 » 0 »	—	0

Kornmarkt-Preis
Pruntrut, den 1. Decemb. 1825.

	Das Bern-Mäs Mittel-Preis. Batz.	Rap.
Kernen	13	—
Mischelkorn	9	—
Haber	4	5
Gersten	7	5
Poschi	6	—
Wicken	6	—
Erbsen	15	—

Delsperg, den 30. November 1825.

Kernen	15	—
Mischelkorn	—	—
Gersten	—	—
Erbsen	—	—
Haber	—	—

PRIX DES GRAINS.

Porrentruy, du 1 décembre 1825.

Prix moyen.	La mesure de Berne. Batz.	Rap
Epeautre égrugé	13	—
Epeautre mélangé	9	—
Avoine	4	5
Orge	7	5
Boige	6	—
Vesces	6	—
Pois	15	—

Delémont, du 30 novemb. 1825.

Epeautre égrugé	15	—
Epautre mélangé	—	—
Orge	—	—
Pois	—	—
Avoine	—	—

Porrentruy. Pain blanc, la livre – btz. 9 rap. Pain mi-blanc – btz. 8 rap. Pain bis – btz. 6 rap. Le bœuf la liv. 19 rap. Le veau 23 rap. Le mouton 20 rap.

Delémont Pain blanc, la livre – btz. 11 rap. Pain mi-blanc – btz. 10 rap. Le bœuf, la liv. 19 rp. Vache, 15 rp. Le veau 19 rp. Le mouton 17 ½ rp.